



## MACRON FIXE LE CAP, PHILIPPE LE CONTENU

Le chef de l'Etat a annoncé plusieurs réformes institutionnelles touchant notamment le Parlement

► Devant le Congrès, lundi 3 juillet, à Versailles, le président de la République a proposé de réduire le nombre de parlementaires et d'introduire une dose de proportionnelle aux législatives

► « Le président de la République doit fixer le sens du quinquennat. Il revient au premier ministre de lui donner corps », a déclaré M. Macron

► Edouard Philippe devait donner la « mise en œuvre » du programme, mardi 4 juillet, lors du discours de politique générale

NOS INFORMATIONS PAGES 6 À 8  
VERBATIM PAGE 9  
DÉBATS PAGE 22  
ÉDITORIAL UN BIG BANG  
INSTITUTIONNEL PAGE 24



Le 3 juillet, à Versailles. JEAN-CLAUDE COUTAUSSE / FRENCH-POLITICS POUR « LE MONDE »

### Nicolas Sarkozy raconte la crise financière de 2007

L'ancien président fait au « Monde » son récit de l'intérieur de ces mois de débâcle

« On ne comprenait pas ce qui se passait » ; « Les coups pleuvaient de tous les côtés ». Nicolas Sarkozy venait d'arriver à l'Élysée quand la crise bancaire a fauché l'économie mondiale et modifié en profondeur le sens de son quinquennat. « On peut me reprocher beaucoup

de choses, mais pas de ne pas avoir anticipé la crise », affirme aujourd'hui l'ex-chef de l'Etat. Pour *Le Monde*, il détaille sans ambages l'attitude des différents protagonistes qu'il a rencontrés durant ces mois cruciaux. L'excès de confiance des dirigeants économiques américains, les réti-

cences de Barack Obama dans la lutte contre les paradis fiscaux ; le scepticisme d'Angela Merkel qu'il a fallu convaincre plus tard dans le dossier grec ; la valse-hésitation de la Banque centrale européenne et de son président, Jean-Claude Trichet... Nous poursuivons aussi notre série « 2007-2017 : au cœur de la crise qui a

changé le monde ». Aujourd'hui, les journées qui ont suivi l'effondrement de la banque Lehman Brothers, le 14 septembre 2008. Des membres de plusieurs gouvernements, des hauts responsables ou des banquiers centraux témoignent de ces moments où il a fallu endiguer la panique.

CAHIER ÉCO - PAGES 2 À 4

### Justice Les procureurs décrivent le manque de moyens au quotidien

Dans un « Livre noir du ministère public », publié mardi 4 juillet, les procureurs de la République alertent sur l'inflation pénale et le manque de moyens de la justice. Exemples à l'appui, ils racontent comment cet état de fait peut empêcher une justice de qualité.

Ainsi, des procédures judiciaires pour agressions sexuelles ou viols peuvent être classées pour prescription parce que personne n'a eu le temps de les traiter. L'absence d'articulation des systèmes de la justice avec ceux de la police judiciaire n'arrange rien.

PAGE 10

**Logement**  
L'Élysée veut créer un bail locatif d'une durée de trois mois à un an

PAGE 11

**Belgique**  
Le PS wallon empêtré dans une affaire de jetons de présence

PAGE 4

**Cinéma**  
« Le Caire confidentiel » : l'Égypte comme un polar politique

PAGE 16

**Turquie**  
L'opposition marche contre Erdogan

Entre Ankara et Istanbul, le parti de gauche CHP, rejoint par d'autres formations, tente de mobiliser contre la répression et la dérive du régime

PAGE 2

**Enquête**  
Végans : la bataille des anciens et des modernes

Pour dépoussiérer l'image du mouvement, les nouveaux convertis au véganisme se veulent moins culpabilisants que les précurseurs des années 1980

PAGES 14-15



LE REGARD DE PLANTU



# Le Livre noir des procureurs sur les ratés de la justice

Les magistrats dénoncent un manque de moyens humains et matériels face à une multiplication des tâches

Les demandes sociales et politiques à l'égard de la justice ne cessent de croître, mais les moyens ne suivent pas. Les procureurs de la République tirent le signal d'alarme en publiant, mardi 4 juillet, un « Livre noir du ministère public ». Au-delà des manques de moyens humains et matériels dont souffrent les tribunaux, et en particulier le parquet, depuis des décennies, la Conférence nationale des procureurs de la République cherche à montrer comment une justice de qualité ne peut plus être rendue.

Dans un commissariat d'une ville moyenne des Hauts-de-France, 600 procédures judiciaires ont dû être classées pour prescription en mars 2016. Certaines d'entre elles laissées à l'abandon dans un placard portaient sur des faits criminels. Et en dépit de ce tri radical par le vide, le parquet concerné a, à la fin de l'année 2016, « encore classé sans suite 1500 procédures, moitié pour prescription, moitié pour insuffisance de l'enquête et donc de preuves ». Des affaires d'agressions sexuelles ou de viols ont ainsi pu être classées, faute de disponibilité des enquêteurs judiciaires.

« C'est un cas exceptionnel », relativise Marc Cimamonti, procureur de Lyon et président de la Conférence des procureurs. Ce genre de situation se découvre souvent à l'occasion d'un changement de chef de service dans les commissariats ou les gendarmeries situés dans des périphéries sensibles de grandes agglomérations. Là, plus qu'ailleurs, les équipes sont débordées.

L'encombrement vient des problèmes d'effectifs, mais également du recours plus fréquent à la justice. Le Livre noir dénonce « la pénalisation à outrance de



nombreux comportements, solution commode à l'incapacité des administrations publiques à mettre en œuvre et faire respecter les normes ». Le législateur ne semble guère se préoccuper des conséquences des nouvelles infractions qu'il crée ou du durcissement de la répression de certains délits qu'il vote.

Exemple avec la loi Savary du 22 mars 2016 sur la sécurité dans les transports. Le délit de « fraude

habituelle » est désormais constitué au bout de cinq trajets sans ticket, contre dix auparavant. Résultat, les sociétés de transport lyonnaises ont interrogé ces jours-ci M. Cimamonti pour savoir comment seront traitées ces affaires, passées en un an de 300 cas... à 3000 cas. Cela a des conséquences sur l'ensemble de la politique pénale, puisque dix fois plus de personnes à convoquer ici laissera moins de temps pour traiter les autres délits. Le rôle du procureur est d'aménager la mise en œuvre de la justice et des types de poursuite en fonction des priorités. Peut-être devra-t-il décider de ne pas poursuivre la totalité de ces 3000 contrevenants. Il se fera alors critiquer pour ne pas faire respecter strictement la loi. Sa marge de manœuvre se réduit à décider des domaines où il lui paraît le moins gênant de ne pas faire respecter la loi.

Face à l'inflation pénale, l'informatique et la numérisation sont

considérées permettre des gains de productivité. En pratique, c'est une autre affaire. Le logiciel Cassiopée centralise toutes les étapes des procédures pénales mais ne dispose pas de système d'alerte pour signaler les dates butoirs à respecter. « Pour ne pas se retrouver avec des remises en liberté automatiques de personnes en détention provisoire, nous devons continuer à faire des tableaux muraux en papier », raconte le procureur de Lyon.

## Couacs

Les tracaseries informatiques deviennent vite insupportables en raison du manque d'effectifs. La numérisation, c'est d'abord du travail de saisie. « J'ai eu à Lyon jusqu'à 11 000 procédures non enregistrées sur Cassiopée », reconnaît M. Cimamonti, parvenu depuis à ramener le stock à une semaine de saisie. Les couacs s'accumulent, entre les « erreurs d'enregistrement et d'orientation des procé-

**La France compte deux fois moins de juges pour 100 000 habitants que la moyenne européenne**

dures, pertes de dossiers, accumulation de stocks de procédures en souffrance, retards dans la délivrance des copies de dossiers aux parties justifiant le renvoi aux audiences, etc. ». La spirale semble infernale car les effectifs théoriques des parquets, déjà supérieurs aux effectifs réels, sont fixés par le ministère de la justice en fonction des procédures recensées, sans tenir compte de celles qui n'ont pas pu l'être...

L'autre point noir de la numérisation des procédures pénales est

l'absence d'articulation des systèmes de la justice avec ceux de la police judiciaire. Alors que plus de 80 % des procédures commencent par une plainte ou un procès-verbal enregistré sur les ordinateurs des services de police ou de gendarmerie, c'est du papier qui est transmis aux parquets, qui doivent tout ressaisir manuellement.

Les tuyaux ne fonctionnent pas mieux dans l'autre sens. Le fichier du traitement des antécédents judiciaires (TAJ), à la disposition des services du ministère de l'intérieur, est censé être alimenté, contrôlé et nettoyé par les parquets depuis quinze ans... Mais les procureurs n'y ont toujours pas accès ! C'est donc du papier sur les suites judiciaires qui est transmis au ministère de l'intérieur.

En plus de leurs fonctions pénales, les procureurs sont de plus en plus sollicités comme une autorité dans la cité. La loi leur confie ainsi des tâches pour conforter d'autres autorités, comme délivrer des avis relatifs aux directeurs d'établissement privé d'enseignement, ou en matière de transfert de débits de boissons, « alors que seul le maire en définit les conditions ».

S'il revient bien au législateur de définir la politique pénale et les missions du parquet, les procureurs demandent juste que l'allocation des moyens soit réfléchie en conséquence. Or, le constat de carence n'est plus une surprise.

En 2016, selon les données fournies par les procureurs, 20 % des postes du parquet en moyenne étaient inoccupés – parfois parce qu'ils étaient vacants, parfois en raison d'une absence de longue durée de leur titulaire –, un taux qui « a pu atteindre dans certaines juridictions jusqu'à 50 % », relève le Livre noir. La Conférence nationale des procureurs rappelle que, selon la dernière étude de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice, la France compte deux fois moins de juges et de greffiers pour 100 000 habitants que la moyenne européenne... et quatre fois moins de procureurs.

Alors qu'une mission pluripartite du Sénat a conclu début avril au besoin urgent d'une loi de programmation pour la justice, le nouveau gouvernement ne pourra pas laisser longtemps ce sujet sans réponse. ■

JEAN-BAPTISTE JACQUIN

## Créteil: les juges d'instruction asphyxiés

Le tribunal de Créteil n'est pas le seul à souffrir du manque de moyens, mais ses juges d'instruction ont décidé de protester le 23 juin par un communiqué commun, fait rare, de l'Union syndicale des magistrats et du Syndicat de la magistrature. A onze juges d'instruction, au lieu de treize, l'embolie est proche, estiment-ils. L'une d'eux, Sarah Massoud, est ainsi chargée de 130 informations judiciaires, pour lesquelles 59 personnes sont en détention provisoire. « Quand un cabinet dépasse les quarante détenus, il ne fait plus que ça et les autres dossiers n'avancent plus », explique-t-elle. La prochaine date libre à son agenda pour une convocation est le 3 octobre. Certaines attendent depuis trois ans.

# Deux interpellations pour terrorisme dans la mouvance de l'ultradroite

L'un des suspects, mis en examen le 1<sup>er</sup> juillet, avait menacé de s'en prendre au chef de l'Etat et aux « musulmans, juifs, Noirs, homosexuels »

Deux interpellations dans la mouvance de l'ultradroite pour des faits de terrorisme ont eu lieu ces derniers jours, a-t-on appris, lundi 3 juillet, de source judiciaire. La première concerne un homme de 23 ans qui menaçait de tuer Emmanuel Macron lors du défilé du 14-juillet. La seconde a visé un individu au profil similaire, originaire de Vitrolles (Bouches-du-Rhône). Deux jeunes gens très actifs sur les réseaux sociaux.

Interpellé le 28 juin, puis mis en examen, le 1<sup>er</sup> juillet, pour entreprise individuelle terroriste, le premier jeune homme, Guillaume M. s'est décrit devant les enquêteurs comme « nationaliste ». Outre le président de la République, il a assumé vouloir s'en prendre à des « musulmans, juifs, Noirs, homosexuels ».

Sans emploi et psychologiquement instable, il a été repéré alors qu'il cherchait à acquérir une arme à feu de type kalachnikov sur le site public Jeuxvideo.com, dont le forum est très fréquenté par la mouvance d'extrême

droite. Guillaume M. a été dénoncé par plusieurs internautes sur la plate-forme Pharos (le site unique d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements).

Il a ensuite été interpellé à son domicile d'Argenteuil (Val-d'Oise). Trois couteaux de cuisine ont été retrouvés dans son véhicule, et l'analyse de son ordinateur a révélé qu'il avait effectué des recherches sur Internet concernant des cibles potentielles, dont l'Elysée.

Il avait déjà été condamné en 2016 pour apologie du terrorisme et provocation à la haine raciale à trois ans de prison, dont dix-huit mois avec sursis. A l'époque, il avait fait l'apologie des actes d'Anders Behring Breivik, l'auteur de l'attentat perpétré le 22 juillet 2011 en Norvège (77 morts).

Hasard des circonstances, l'interpellation de Guillaume M. a eu lieu en même temps qu'une autre affaire similaire concernant un garçon de 21 ans se revendiquant lui aussi de l'ultradroite, mais domicilié à Vitrolles, dans les Bou-

ches-du-Rhône. Les affaires ne sont pas liées entre elles, assure une source proche de l'enquête.

Le jeune homme, intérimaire, titulaire d'un bac de chaudronnerie, a été interpellé le 28 juin, chez sa mère, à Vitrolles, et mis en examen, samedi 1<sup>er</sup> juillet, pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste. Il était déjà connu pour des faits de détérioration de biens publics et de violation de sépulture.

Il a notamment été repéré car il était l'administrateur d'une page Facebook « des amis de Breivik ». On pouvait notamment y lire :

**D'autres internautes ayant publié des menaces sur le forum du site Jeuxvideo.com ont déjà été interpellés**

« Rebus, blacks, dealers, migrants, racailles, djihadistes, si toi aussi tu rêves de tous les tuer, nous en avons fait le vœu, rejoins-nous ! »

Longuement interrogé par les enquêteurs, il n'a pas caché ses affinités avec les idées néonazies. Il a admis avoir été membre de plusieurs groupuscules appartenant à la mouvance d'ultradroite, dont le Mouvement populaire pour une nouvelle aurore (MPNA), inspiré du parti grec Aube dorée.

## « La prison ou la mort »

Des militants du MPNA ont été condamnés, en janvier 2015, à des travaux d'intérêt général pour avoir profané à Marseille, quelques mois plus tôt, une stèle à la mémoire du poète et militant communiste d'origine arménienne Missak Manouchian.

Selon une source proche de l'enquête, l'homme de 21 ans, lui aussi peu cohérent, a déclaré être « incapable de commettre un attentat ». Mais il a affirmé qu'il n'y avait que deux options dans la vie : « La prison ou la mort. » Lors de la perquisition de son domicile, des armes

ont été trouvées : deux pistolets et un fusil Baikal calibre 12.

A la suite de l'interpellation du premier jeune homme visant M. Macron, des internautes actifs sur le site Jeuxvideo.com ont vivement réagi. Guillaume M., selon eux, était bien connu du forum. Il avait notamment raconté par le menu une perquisition à son domicile, fin 2015, dans le cadre de son affaire d'apologie du terrorisme. Il y expliquait déjà avoir revendiqué qu'il « serai[t] heureux si François Hollande [alors président de la République] se prenait une balle ».

Considéré comme peu stable et violent par les internautes, il avait aussi publié de multiples messages décrivant la fabrication d'explosifs, ainsi qu'une sorte de guide pratique pour « faire sauter l'Elysée ». Selon les membres du forum, il était également l'auteur d'une chaîne YouTube hébergeant des vidéos de « tests » d'explosifs maison. Dans l'une d'elles, toujours en ligne, il essaye un cocktail Molotov avant de proclamer que « le prochain ira sur

une mosquée ». Son image de profil sur le forum était une photographie d'Anders Breivik.

Ce n'est pas la première fois qu'un internaute est interpellé pour avoir publié des menaces sur Jeuxvideo.com. En mai 2013, un membre du forum connu sous le pseudonyme d'« Homme-Mort » avait annoncé qu'il s'appropriait à commettre une tuerie de masse dans son lycée puis de se suicider. Plus de cinq cents policiers et gendarmes avaient été mobilisés pendant plusieurs jours pour ce qui s'était finalement révélé être un canular. Il a été condamné en décembre 2015 à une centaine d'heures de travaux d'intérêt général.

Selon nos informations, plusieurs dossiers sont actuellement ouverts au parquet de Paris pour des faits de terrorisme ou d'apologie du terrorisme au sein de la mouvance d'extrême droite. Leur nombre est toutefois très faible comparé aux dossiers concernant le terrorisme djihadiste. ■

DAMIEN LÉLOUP  
ET ELISE VINCENT